

L'enseignement professionnel initial dans le supérieur

Atteindre l'objectif de 50 % de diplômés du supérieur tout en favorisant leur insertion professionnelle

Pour répondre au besoin croissant d'une main-d'œuvre plus qualifiée, les pays de l'OCDE mobilisent de plus en plus leurs systèmes éducatifs. C'est un défi majeur, notamment en France, où l'objectif d'atteindre 50 % de diplômés du supérieur dans une génération a été fixé dès 2005. C'est en concentrant les efforts sur la réussite des étudiants, en particulier au niveau Licence à l'Université, que ce but peut être atteint. En effet, les taux de réussite au baccalauréat sont désormais élevés. La réforme de la filière professionnelle a conduit à augmenter les flux de bacheliers issus de cette filière, mais leur taux de poursuite dans le supérieur est faible et leur taux d'échec reste élevé. Les établissements

d'enseignement supérieur ont, dès à présent, un double objectif : augmenter la proportion de diplômés du supérieur et améliorer leur insertion professionnelle. Cette note analyse dans quelle mesure le développement de l'offre de formation professionnelle, en particulier dans les universités, pourra y contribuer. Même si les propositions sont centrées sur les universités, c'est l'ensemble des établissements du supérieur qui est concerné. Elles visent à **développer, tout en la rationalisant, l'offre de formation professionnelle, et à adapter les rythmes et les modes de formation dans les filières générales, pour une ouverture plus large de celles-ci à la professionnalisation.** ■

PROPOSITIONS

- 1 Développer l'offre de formation professionnelle, notamment à l'Université, et veiller à limiter, voire à réduire dans certains domaines, le nombre de spécialités.
- 2 Rapprocher les universités des instances de la formation professionnelle : permettre aux présidents d'université d'être membres des CCREFP et à leur Conférence, la CPU, d'être membre du CNFPTLV⁽¹⁾.
- 3 Permettre aux universités de créer, à leur initiative, des diplômes nationaux de formation professionnelle, sous réserve de l'accord du ministère et dans le cadre du contrat État-établissement.
- 4 Développer l'apprentissage dans les formations générales à l'Université : moduler les périodes de formation et celles de travail en entreprise durant le contrat d'apprentissage ; permettre aux étudiants d'effectuer la majorité de leur temps en entreprise (80 % au maximum) durant la dernière année d'un diplôme préparé en apprentissage ; accorder un label "période d'apprentissage" aux stages inférieurs à deux mois, si ceux-ci sont rémunérés, et les inclure en "équivalent temps plein" dans le calcul du seuil des apprentis.
- 5 Sous réserve de leur compatibilité avec le cursus de formation, permettre de prendre en compte les périodes de travail étudiant (cumul emploi-étude, travail durant l'été, etc.) dans la validation des diplômes, notamment comme périodes de stage.

[1] CCREFP : Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle ; CNFPTLV : Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ; CPU : Conférence des présidents d'université.

➤ **LES ENJEUX** La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école⁽²⁾, adoptée en 2005, a fixé deux objectifs : d'une part, conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur et, d'autre part, réaffirmer l'engagement que 80 % d'une classe d'âge parviennent au niveau du baccalauréat. Ces objectifs nationaux traduisent les enjeux européens, qu'il s'agisse du processus de Lisbonne, engagé en 2000, qui a mis l'accent sur la croissance et l'emploi, ou du processus de la Sorbonne (1998), puis de celui de Bologne (1999) qui ont aussi pour objectifs explicites de renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes. Enfin, le cadre stratégique européen pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et Formation 2020) est venu, en 2009, renforcer ces orientations.

En France, après une forte croissance des effectifs du supérieur jusqu'à la fin des années 1990, le seuil de 42 % de diplômés a été atteint dans les cohortes qui viennent d'interrompre leurs études⁽³⁾, proportion qui augmente légèrement ces dernières années. Alors que le chômage des jeunes actifs connaît des taux, en moyenne, deux fois supérieurs à ceux du reste de la population, il faut apprécier l'objectif de 50 % de diplômés du supérieur au regard de l'insertion professionnelle future. L'enjeu pour l'État est **d'augmenter la proportion de jeunes diplômés du supérieur dans une génération tout en améliorant leur insertion professionnelle**. C'est aussi un enjeu pour les universités qui, devenues autonomes, ont désormais pour mission supplémentaire l'insertion professionnelle des étudiants. Enfin, sans chercher une adéquation mécanique, ni renoncer aux exigences académiques, il s'agit de répondre aux attentes des entreprises à la recherche de compétences générales et professionnelles.

➤ **LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SE SONT DÉVELOPPÉES DANS UN CONTEXTE DE FORTE CROISSANCE DE LA DÉMOGRAPHIE ÉTUDIANTE ET DE MONTÉE DU CHÔMAGE DES JEUNES**

Appréhender l'évolution des formations professionnelles en France nécessite d'en définir le champ. Pour tenir compte de leur grande diversité, la définition adoptée dans cette note est large. Elle intègre l'ensemble des formations dites professionnelles ou professionnalisées, qu'elles soient de courte durée (deux ans par exemple pour les sections de techniciens supérieurs [STS] et les instituts universitaires de technologie [IUT]) ou de longue durée comme pour certaines formations en santé.

Différents critères non exclusifs (contenus, modalités de formation, voies d'accès, structures, filières, métiers visés, etc.) permettent de caractériser les formations professionnelles et reflètent ainsi leur diversité⁽⁴⁾ :

- ▶ les formations dont la finalité professionnelle est explicite sont identifiables par la désignation même des établissements de formation (institut universitaire de technologie, section de technicien supérieur, écoles d'ingénieur, écoles de gestion, etc.) ou par l'intitulé du diplôme qui fait explicitement référence au caractère professionnel (Licence professionnelle, Master professionnel, etc.). Il s'agit aussi des formations reconnaissables par le ou les métiers auxquels elles forment, notamment les métiers de la santé ;
- ▶ les formations professionnelles se caractérisent souvent par la sélection à l'entrée qui s'opère *a minima* sur dossier mais peut aller jusqu'au *numerus clausus* comme dans certaines études de santé. De plus, les effectifs par promotion y sont plus faibles que dans les filières générales ;
- ▶ les formations professionnelles correspondent souvent à l'aboutissement d'un cursus. En effet, certaines ne sont accessibles qu'après un passage par une étape préparatoire. C'est le cas des formations d'ingénieurs dont les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont souvent le passage obligé ;
- ▶ enfin, les formations traduisent aussi le caractère marqué du lien avec le milieu professionnel, notamment

[2] Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005.

[3] "L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche", n° 4, MESR, édition 2010.

[4] Rose J. (2008), "La professionnalisation des études supérieures : tendances, acteurs et formes concrètes", in *Les chemins de la formation vers l'emploi : 1^{re} biennale Formation-emploi-travail, Relief*, n° 35, p. 43-58.

dans la construction de l'offre de formation, dans les modalités d'enseignement (stages, alternance, valorisation des acquis de l'expérience, formation continue, etc.), et dans le recours aux professionnels pour dispenser la formation. L'intensité de ce lien peut également être mesurée *ex post* par le degré d'insertion des diplômés et la qualité de la correspondance entre le diplôme et l'emploi occupé⁽⁵⁾.

Les effectifs étudiants dans le supérieur ont été multipliés par sept en cinquante ans

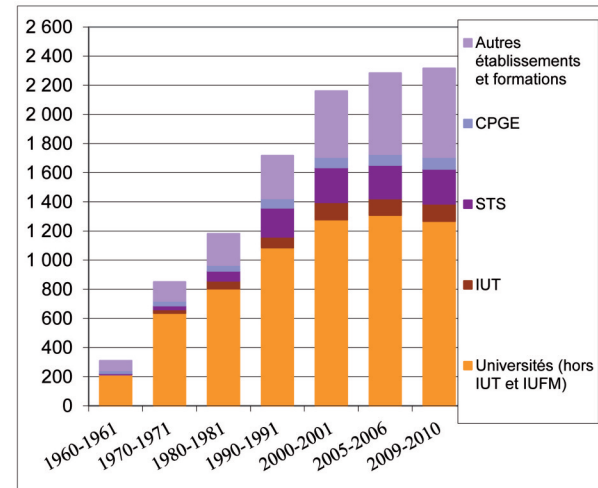
Les effectifs d'étudiants ont connu une forte croissance en France durant les cinquante dernières années (graphique 1). On dénombrait plus de 2,3 millions d'étudiants à la rentrée 2009-2010, alors qu'ils étaient seulement un peu plus de 300 000 au début des années 1960, soit sept fois moins qu'aujourd'hui. Toutefois, durant cette période, la croissance des effectifs n'a pas été linéaire. Ainsi, les effectifs dans l'enseignement supérieur ont progressé de près de 500 000 étudiants au début des années 1990, accueillis principalement à l'Université. Sur cette période, l'augmentation des effectifs s'est accompagnée d'une diversification des profils d'étudiants. La France enregistre cette évolution alors même que, sur la période 1975-2008, la population âgée de 15 à 24 ans a baissé de plus de 700 000 et que sa part dans la population totale a reculé de 38,6 % à 28,5 %.

Trois facteurs expliquent la croissance du nombre d'étudiants :

- ▶ le développement d'un puissant mouvement de scolarisation, qui a d'abord concerné le secondaire. Désormais, deux tiers des jeunes accèdent au niveau du baccalauréat. Ce mouvement est l'expression d'une demande croissante d'éducation et de qualification de la part des familles, confrontées à la crainte du chômage. Les formations supérieures, en particulier professionnelles, apparaissent alors comme un atout au service de l'insertion des jeunes⁽⁶⁾ et se développent avec succès dès les années 1970 ;
- ▶ les pouvoirs publics ont favorisé aussi ce mouvement pour améliorer la performance de l'économie. C'est pour répondre à ce besoin que l'objectif de "porter à 80 % en dix ans le nombre d'élèves qui finissent un second cycle"⁽⁷⁾ a été adopté ;

Graphique 1

Évolution des effectifs dans l'enseignement supérieur en France, 1960-2010 (milliers d'étudiants)



Source : "Repères et références statistiques", édition 2010, MEN et MESR.

- ▶ enfin, l'évolution des profils recherchés par les entreprises lors des recrutements, plus favorable aux diplômés du supérieur⁽⁸⁾. Cette tendance est observée dans la plupart des pays de l'OCDE. Ainsi, dans une étude récente aux États-Unis, on estime que la part des emplois nécessitant une formation supérieure est passée de 28 % en 1973 à 59 % en 2007 et que cette proportion devrait atteindre 63 % en 2018⁽⁹⁾.

Même si les universités accueillent aujourd'hui la majorité des étudiants, leur part dans le supérieur a baissé de près de 10 points par rapport à 1960

En 2010, l'Université (y compris les IUT) accueille 60 % des effectifs du supérieur. Malgré la forte croissance des effectifs accueillis, son poids dans les formations supérieures a baissé de près de 10 points par rapport aux années 1960 (69 %). Cette évolution reflète le développement et le succès des formations professionnelles hors universités, qu'elles soient de courte durée comme celles organisées par les sections de techniciens supérieurs (10 %), ou de longue durée, comme celles dispensées dans les grandes écoles et les autres établissements de formation (30 %).



[5] Par exemple Giret J.-F. et Moullet S. (2008), "Une analyse de la professionnalisation des formations de l'enseignement supérieur à partir de l'insertion de leurs diplômés", *Net.Doc*, n° 35, Céreq, février.

[6] Dayan J.-L. et Harfi M. (2011), "Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif", *La note d'analyse*, n° 224, Centre d'analyse stratégique, mai.

[7] Objectif mentionné dans le rapport Prost A. (1983), "Les lycées et leurs études au seuil du XX^e siècle". Cet objectif est repris, en partie, en 1987 par René Monory dans son plan pour l'avenir de l'Éducation nationale et réaffirmé par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 et par la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

[8] Dayan J.-L. et Harfi M. (2011), *op. cit.*

[9] Carnevale, A., Smith N. et Strohl J. (2010), *Projections of Jobs and Education Requirements through 2018*, Center on Education and Workforce.

Depuis le début des années 2000, les effectifs se sont stabilisés en moyenne. Cette tendance ne devrait cependant pas occulter une donnée devenue structurelle : la France s'installe durablement dans un contexte d'enseignement supérieur ouvert au plus grand nombre. Ce constat se trouve aujourd'hui renforcé par les objectifs de croissance du nombre de diplômés dans le supérieur.

Les formations professionnelles se sont développées sous différentes formes

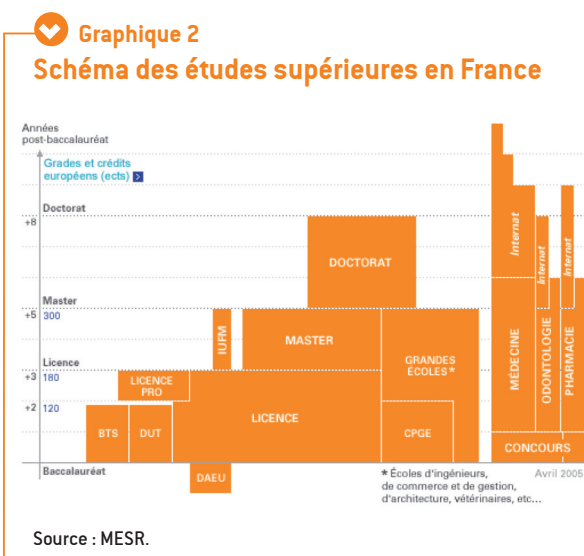
Les formations supérieures proposées par les secteurs public et privé hors universités peuvent être considérées dans leur ensemble comme professionnelles. Elles sont l'œuvre des grandes écoles, publiques et privés, mais aussi de structures de formation privées délivrant des diplômes de niveau Bac + 2. Les ministères autres que celui chargé de l'Enseignement supérieur ont aussi favorisé l'émergence et le développement d'offres de formation pour répondre aux besoins en recrutement, notamment dans les domaines sanitaires et sociaux, de la culture, de l'agriculture, etc. Une offre de formation spécifique s'est développée pour répondre aux besoins de la fonction publique (État, fonctions publiques hospitalière et territoriale).

La dualité entre les grandes écoles et les universités constitue l'une des caractéristiques du système français d'enseignement supérieur. Elle a longtemps conditionné une "répartition des tâches" entre des formations professionnelles, qui se sont développées principalement hors des universités, et des formations générales, dispensées dans les seules universités. Toutefois, même si ces formations sont qualifiées de générales, elles n'en constituent pas moins la source principale de recrutement dans la fonction publique, en particulier dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

Le développement des formations professionnelles à l'Université n'est pas nouveau. Auparavant, les formations étaient principalement de longue durée et préparaient à des métiers identifiés, à l'accès souvent réglementé ou contingenté. C'est le cas des formations de juristes (avocats en particulier), des médecins et des pharmaciens. Puis, la loi faisant obligation à l'Université d'accueillir tous les bacheliers qui souhaitent y poursuivre leurs études supérieures, l'offre de formation professionnelle s'est développée, initialement au sein de structures dont le statut est souvent dérogatoire. C'est ainsi qu'ont été créés, dès le début des années 1960, avec un statut dérogatoire, les instituts universitaires de technologie, offrant des formations professionnelles plus courtes (deux à trois ans avec spécialités). D'autres structures de formation, de niveau Bac + 5, ont ensuite été développées dans le cadre de l'Université, à l'instar des écoles nationales supérieures d'ingénieurs (1970-1975), pratiquant la sélection des étudiants comme dans les grandes écoles hors Université. Le développement d'universités à vocation professionnelle relevait encore de l'exception (création de l'Université de technologie de Compiègne [UTC] en 1972).

La professionnalisation des formations à l'Université s'est traduite aussi par un fort mouvement de création ou de transformation de diplômes. De nouvelles filières professionnelles non sélectives ont été mises en place à partir de 1973, notamment "Langues étrangères appliquées" (LEA). La même année a été créée la maîtrise de "Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises" (MIAGE), puis le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en 1974, la maîtrise de sciences et techniques (MST) et la maîtrise des sciences de gestion (MSG) en 1975.

La dégradation du marché du travail au début des années 1980 et la croissance des inscriptions dans le supérieur ont relancé le débat sur l'insertion professionnelle des jeunes et sur le mode de formation. La nécessité de professionnaliser davantage les formations se concrétise dans la loi du 26 janvier 1984 qui réaffirme la contribution de l'enseignement supérieur "à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution prévisible" et l'organisation des enseignements supérieurs "en liaison avec les milieux professionnels : leurs représentants participent à la définition des programmes dans les instances compétentes ; les praticiens contribuent aux enseignements ; des stages peuvent être aménagés dans les entreprises...". Ces orientations se sont traduites par la création du Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST, 1984), du Magistère et du Diplôme de



recherche technologique (DRT) en 1985, des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM, en 1989), intégrés depuis 2008 aux universités, et par la création en 1994 de deux nouvelles universités de technologie (Université de technologie de Troyes et Université de Belfort-Montbéliard⁽¹⁰⁾).

Le mouvement s'est poursuivi durant les années 1990 avec la création des instituts universitaires professionnalisés (IUP) en 1991, du Diplôme d'études universitaires professionnalisées (DEUP) en 1992, du Diplôme national de technologie spécialisé en 1994 (DNST), de la Licence professionnelle en 1999-2000 et du Master professionnel en 2002. Ce dernier résulte principalement de la transformation des Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), qui existaient depuis 1974.

Plusieurs facteurs ont favorisé ce mouvement de professionnalisation

La croissance de la démographie étudiante et la montée du chômage des jeunes n'expliquent pas à elles seules le développement de l'offre de formations professionnelles. Quatre autres facteurs ont renforcé le mouvement :

- ▶ la concurrence accrue entre les universités et les autres établissements sur certains segments de l'offre de formation supérieure. Le développement des formations professionnelles à l'Université a sans doute contribué à atténuer la baisse de son poids dans l'effectif total des étudiants ;
- ▶ la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur et la mise en œuvre des conclusions de la déclaration de la Sorbonne, puis le processus de Bologne (1999). En effet, au-delà de l'harmonisation des grades en cycles Licence-Maîtrise-Doctorat (graphique 2), les conclusions des États signataires font référence à la professionnalisation des formations. Elles soulignent la nécessaire pertinence des formations par rapport aux besoins du marché du travail. De même, si la reconnaissance des diplômes devait favoriser la mobilité européenne des jeunes diplômés, il s'agissait aussi d'améliorer la fluidité sur le marché commun du travail⁽¹¹⁾ ;
- ▶ la transformation de la demande de travail de la part des entreprises, mais également des administrations publiques, davantage en faveur des diplômés du supérieur⁽¹²⁾ ;

▶ dernier point, le développement d'autres modalités de professionnalisation des formations, en particulier l'apprentissage. En 2010, on dénombrait plus de 424 000 apprentis, dont un quart préparaient des diplômes du supérieur (103 075). Longtemps mobilisé pour des formations du second cycle dans le secondaire (niveau CAP, BEP) et pour des jeunes de 16 à 21 ans, l'apprentissage a été étendu en 1987 à l'ensemble des diplômes et titres du supérieur et jusqu'à 26 ans. Cette ouverture s'est rapidement traduite dans les faits, au point qu'entre 1995 et 2009 ce sont les formations supérieures qui ont apporté la contribution la plus forte (+ 81 000) à la rapide croissance des effectifs d'apprentis (+ 131 000). Les universités n'ont toutefois contribué que pour un peu plus du quart (+ 23 000) à la diffusion de l'apprentissage dans le supérieur, presque à égalité avec les autres établissements du supérieur hors STS (+ 22 000) et loin derrière les sections de techniciens supérieurs (+ 36 000). Au sein des formations universitaires en apprentissage, Licences et Masters professionnels dominant, avec respectivement environ 10 000 et 8 000 apprentis. **Malgré le développement de l'apprentissage, son poids demeure faible avec seulement 6,9 % des formations professionnelles et 4,5 % de l'effectif total de l'enseignement supérieur.**

Même si elle ne fait pas partie du champ de la présente note, la formation professionnelle continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE) constituent aussi un canal qu'emprunte la professionnalisation des formations supérieures. En 2009, 448 000 personnes ont suivi une formation continue dans l'enseignement supérieur⁽¹³⁾, dont les trois quarts l'ont fait à l'université. Sur 100 diplômes délivrés par les universités, 9 % (59 000) le sont au titre de la formation continue (dont 56 % sont des diplômes nationaux et 44 % des diplômes d'université). Le développement de la formation continue devra s'inscrire toutefois davantage dans une "démarche qualité", y compris dans les universités. À ces flux, s'ajoutent les diplômés dans le cadre de la VAE. Leur nombre s'élevait en 2009 à 4 055, dont 90 % sont délivrés par l'Université⁽¹⁴⁾. **Mais le flux global de diplômés en cours de vie active en France, même s'il a augmenté de moitié dans la dernière décennie, demeure en deçà de la moyenne européenne⁽¹⁵⁾.**

[10] Née du regroupement de deux établissements d'enseignement supérieur : l'École nationale d'ingénieurs de Belfort (1962) et l'Institut polytechnique de Sevenans (antenne de l'UTC implantée à Sevenans en 1985).

[11] Bourdoncle R. et Lessard C. (2002), "Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire ?", *Revue française de pédagogie*, n° 139, avril-mai-juin, p. 131-154.

[12] Dayan J.-L. et Harfi M. (2011), *op. cit.*

[13] "Repères et références statistiques", édition 2011, MEN et MESR.

[14] "La validation des acquis dans les établissements d'enseignement supérieur en 2009", note d'information, MEN-DEPP, janvier 2011.

[15] Dayan J.-L. (2009), "Où en est la formation différée ?", *La note d'analyse*, n° 160, Centre d'analyse stratégique, décembre.

➤ L'AMPLEUR DU DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN FRANCE 1996-2010

Deux tiers des étudiants du supérieur poursuivent une formation professionnelle en 2010

Deux indicateurs permettent de mesurer les effets de cette longue évolution vers la professionnalisation des formations supérieures.

Le premier consiste à évaluer le nombre de diplômes professionnels dans le supérieur. Si l'on considère les seuls diplômes enregistrés (ou en cours de validation s'agissant des certifications de droit) au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), le nombre de diplômes de formations professionnelles initiales dans le supérieur s'élève à 3 500, en octobre 2011, dont les deux tiers délivrés par les universités (2 370 diplômes, hors titres d'ingénieurs), soit 68 % du total. Ces données sous-estiment le nombre global des diplômes professionnels dans le supérieur car ils n'ont pas tous fait l'objet à ce jour d'une demande d'enregistrement.

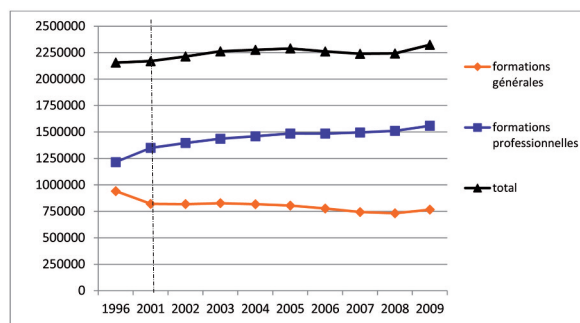
L'exploitation de la base de données Habili⁽¹⁶⁾ permet d'estimer le total des diplômes universitaires en 2010 à 11 514 diplômes, dont 43 % sont des diplômes professionnels (4 920). Une analyse plus fine par niveau de formation permet d'apprécier l'ampleur et l'ancienneté du mouvement de professionnalisation à l'Université. Sur les 4 920 diplômes professionnels, 2 104 sont des Licences professionnelles (niveau Bac + 3), soit deux diplômes sur cinq. Leur création récente (2000) témoigne du fort développement de la professionnalisation à l'Université durant les dix dernières années. Le reste des diplômes est constitué principalement de Masters professionnels (2 800). Si leur création est aussi récente (2002), ils résultent dans leur très grande majorité de transformations de diplômes DESS.

Le second indicateur s'appuie sur les données des inscriptions des étudiants, selon le diplôme préparé, recensées par la base SISE⁽¹⁷⁾ : il apparaît clairement que le développement de la professionnalisation des formations a eu un impact sur la structure des formations supérieures. Ainsi, avec 1 558 425 étudiants en 2010, les formations professionnelles accueillent les deux tiers des effectifs du supérieur (67,1 %, les filières générales en accueillant plus de 760 000, graphique 3). La part des

effectifs dans les formations professionnelles a augmenté de près de 11 points par rapport à 1996 (56,4 %). Ce fort mouvement de professionnalisation (+ 340 000 étudiants) s'est opéré pour moitié au détriment des formations générales (176 000 étudiants en moins), le reste résulte de la croissance des flux d'étudiants captés par les formations professionnelles.

Graphique 3

Structure des formations supérieures en France (Effectifs étudiants en 1996, 2001-2010)



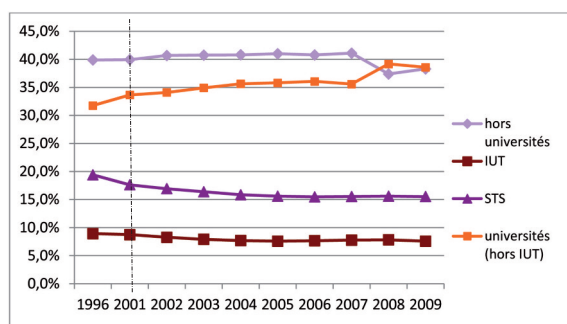
Source : 2001-2010, MESR-DGESIP/DGRI-SIES ; 1996-1997, MESR-DGESIP/DGRI-SIES ; SISE. Calculs Centre d'analyse stratégique.

L'Université accueille aujourd'hui près de la moitié des jeunes en formation professionnelle

Parmi 1 558 425 étudiants inscrits dans des formations professionnelles supérieures en 2010, près de la moitié étaient accueillis à l'Université, y compris IUT (46,2 %). Plus de 610 000 sont accueillis dans les universités hors IUT (38,6 %, graphique 4).

Graphique 4

Poids des universités dans les formations professionnelles en France*



* Les effectifs des IUFM sont intégrés aux universités à partir de la rentrée 2008-2009.

Source : 2001-2010, MESR-DGESIP/DGRI-SIES ; 1996-1997, MESR-DGESIP/DGRI-SIES ; SISE. Calculs Centre d'analyse stratégique.



[16] Source : base Habili, MESR.

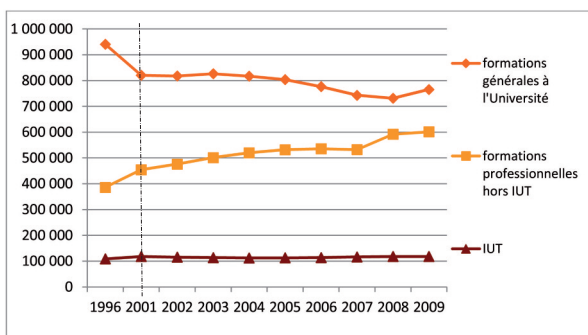
[17] Système d'information sur le suivi de l'étudiant.

Avec 597 000 étudiants, les autres établissements (hors STS) représentent 38,3 % (soit l'équivalent du poids des universités hors IUT). Leur part dans les formations professionnelles a baissé de 1,6 point de pourcentage (38,3 % en 2010 contre 39,9 % en 1996). Avec une croissance faible des effectifs (+ 6 000 étudiants sur la période), les STS ont perdu près de 4 points de leur part, passant de 19,4 % en 1996 à 15,5 % en 2010.

Si le mouvement de professionnalisation est très marqué sur la période 1996-2010 (graphique 5), les différentes composantes de l'Université n'y ont pas toutes contribué. Par rapport à 1996, le poids des universités, y compris IUT, dans les formations professionnelles a augmenté de 5,5 points (40,7 % en 1996). Cette croissance est due pour deux tiers aux formations internes à l'Université et pour un tiers aux effectifs des étudiants des IUFM, désormais intégrés aux universités à partir de la rentrée 2008-2009. Hors effectifs des IUFM, on assistait en fin de période à un tassement des effectifs dans les formations professionnelles.

Même si les IUT ont connu une croissance des effectifs (+ 10 000 étudiants), leur poids dans le supérieur a reculé de 1,3 point (7,6 % en 2010 contre 8,9 % en 1996). Alors qu'ils sont censés déboucher sur une insertion immédiate, près de 80 % de leurs diplômés poursuivent leurs études⁽¹⁸⁾.

Graphique 5
Structure des formations à l'Université en France



Source : 2001-2010, MESR-DGESIP/DGRI-SIES ; 1996-1997, MESR-DGESIP/DGRI-SIES : SISE. Calculs Centre d'analyse stratégique.

La structuration de l'offre de formation en cycles Licence-Master-Doctorat, dits LMD, a donc favorisé une double tendance : la croissance de la profession-

nalisation à l'Université et une montée en niveau des formations avec davantage d'effectifs étudiants aux niveaux Licence et deuxième année de Master (M2).

Quelques filières et spécialités ont davantage contribué à la professionnalisation à l'Université

L'analyse plus fine de l'évolution des effectifs en formation professionnelle à l'Université fait apparaître de fortes disparités selon les catégories de formations.

Les diplômes propres aux universités : il s'agit principalement des diplômes délivrés par et au nom de l'Université, mais qui ne sont pas des diplômes nationaux. Même s'ils ont augmenté en termes d'effectifs d'étudiants accueillis (82 835 en 2010 contre 71 278 en 1996), leur poids dans les formations à l'Université a baissé de 2 points (12 % en fin de période).

Les effectifs d'étudiants préparant des diplômes professionnels nationaux du cycle Licence (hors STS et IUT, voir *supra*) ont été multipliés par trois entre 2001 (15 242 étudiants) et 2010 (51 764) et leur poids dans les formations universitaires professionnelles a doublé sur la même période (7 % en 2010 contre 3 % en 2001). Cette croissance est due au fort succès des Licences professionnelles, qui accueillent aujourd'hui plus de 40 000 étudiants.

Concernant les diplômes de niveau Master, la forte croissance des effectifs observée depuis le début des années 2000, à la suite notamment du développement des Masters professionnels, s'est poursuivie jusqu'au milieu des années 2000, atteignant près de 20 % des étudiants accueillis dans les formations professionnelles.

Les formations d'ingénieurs dans les écoles internes aux universités représentent aujourd'hui un quart du total des étudiants en formation d'ingénieur et ont connu une forte croissance entre 1996 et 2010 (+ 50 %). Si celle-ci témoigne de l'attractivité de ces filières universitaires sélectives auprès des étudiants, elle doit aussi beaucoup à l'accroissement des capacités d'accueil et de formation dans les universités. Toutefois, le poids de ces filières dans les effectifs des formations professionnelles à l'Université demeure faible (3 % en 2010).

Au-delà des structures de formation et des diplômes, le développement de la professionnalisation à l'Université n'a pas connu la même ampleur selon les spécialités de formation. Alors que trois spécialités, "Lettres et arts", "Sciences sociales, commerce et droit" et "Sciences",



[18] "Septième enquête nationale sur le devenir des DUT", association des directeurs d'IUT et Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

concentrent plus des deux tiers des effectifs étudiants à l'Université hors IUT (71,4 %), elles contribuent seulement à la moitié des effectifs dans les formations professionnelles (48,3 %).

Au total, le développement de la professionnalisation dans le supérieur résulte d'un double mouvement : la diversification et la transformation des diplômes et des structures de formation, d'une part, et la croissance des effectifs étudiants accueillis, d'autre part. Globalement, le développement des formations professionnelles à l'Université n'a pas affecté les effectifs dans celles dispensées par les établissements hors universités (y compris les STS). Ce constat global doit être nuancé selon les régions compte tenu de la structure initiale de leur offre de formation supérieure⁽¹⁹⁾, de la dynamique économique des territoires⁽²⁰⁾ et de leurs besoins en qualifications, et du degré de "dépendance" des régions vis-à-vis des flux de mobilité étudiante⁽²¹⁾. Les formations professionnelles à l'Université se sont développées durant la période 1996-2010 pour moitié au détriment des formations générales. Le reste résulte de la croissance de leur part dans l'offre des formations professionnelles du supérieur. On note en fin de période un tassement des formations professionnelles à l'Université, l'augmentation des effectifs durant les deux dernières années résultant principalement d'une "croissance externe", avec l'intégration des IUFM.

➤ DÉVELOPPER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES À L'UNIVERSITÉ, UNE RÉPONSE AU DOUBLE OBJECTIF D'UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS ET D'UNE MEILLEURE INSERTION PROFESSIONNELLE

Les formations professionnelles du supérieur sont plus coûteuses que les formations générales. Mais leur développement se justifie dans la mesure où elles offrent une meilleure insertion professionnelle. Toutefois, cela ne doit pas empêcher de rechercher une rationalisation de l'offre de formation tenant compte notamment de critères de performance (axe 1). Par ailleurs, la croissance de leurs effectifs au rythme des dix dernières années ne suffira pas à relever le défi d'augmenter la proportion de diplômés du supérieur tout en améliorant leur insertion professionnelle.

Au-delà du développement des formations professionnelles hors universités, il sera nécessaire de promouvoir aussi des modes de professionnalisation dans les formations générales à l'Université (axe 2).

➤ Axe 1 : Développer et rationaliser davantage l'offre de formation professionnelle

■ Favoriser les transitions d'emploi et les mobilités professionnelles

Le développement des formations professionnelles ne doit pas se traduire par une inflation des spécialités. D'une part, les formations professionnelles sont plus coûteuses que les formations générales, notamment parce qu'elles accueillent des promotions de faibles effectifs. À titre d'exemple, en 2010, 2 000 Licences professionnelles habilitées accueillent un peu plus de 40 000 étudiants, soit en moyenne 20 étudiants par promotion. Ces Licences professionnelles représentent 20 % du total des diplômes (formations générales et professionnelles) délivrés à l'Université, alors qu'elles n'accueillent que 2,8 % des étudiants. De plus, les flux d'étudiants issus des formations générales y sont faibles. Seuls 5% des étudiants inscrits à la rentrée 2003-2004 avaient obtenu un DEUG l'année précédente, contre 49 % de titulaires d'un DUT ou d'un BTS et 39 % qui étaient non scolarisés l'année d'avant⁽²²⁾. D'autre part, la forte spécialisation des formations, si elle pose comme hypothèse une adéquation plus grande avec les besoins du marché du travail, ne favorise pas *a priori* une éventuelle réorientation des diplômés et peut limiter de fait leur mobilité professionnelle. Or, à l'avenir, les transitions d'emploi et les mobilités professionnelles pourraient s'intensifier.

La limitation, voire la réduction, des spécialités devra toutefois être analysée selon les domaines de formation. L'élargissement récent des compétences de la CNCP (avis d'opportunité sur les créations de diplômes professionnels) pourra y contribuer. Cette analyse devra aussi s'appuyer sur l'évaluation des performances des formations au regard de l'insertion professionnelle des diplômés. À ce titre, la deuxième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université, publiée en 2011, apporte des éléments de réponse, même si elle porte aujourd'hui sur les seuls diplômés d'un DUT, d'une Licence professionnelle ou d'un Master. Au 1^{er} décembre

[19] Voir notamment "Atlas régional 2009-2010" (2011), SIES, DGESIP, MESR, janvier.

[20] Bel M., Gayraud L. et Simon G. (2005), "Professionnalisation de l'enseignement supérieur et territoires", rapport final MEN-DATAR.

[21] Lemaire S. et Papon S. (2009), "La mobilité étudiante", note d'information 09-02, DEPP, MESR, février. Voir également l'annexe de ce document sur notre site www.strategie.gouv.fr/content/lenseignement-professionnel-initial-dans-le-superieur-note-danalyse-260-janvier-2012

[22] "La réussite en Licence professionnelle", note d'information, MEN-DEPP, avril 2007.

2010, trente mois après l'obtention de leur diplôme en 2008, 91% des diplômés de Master entrés sur le marché du travail sont en emploi, un taux identique à celui des diplômés de DUT (91 %) et de Licence professionnelle (92 %). De plus, par rapport aux diplômés de 2007, les taux d'insertion sont restés stables malgré une situation difficile sur le marché du travail. Ces formations débouchent donc sur une bonne insertion professionnelle, même si les performances diffèrent sensiblement selon les disciplines.

PROPOSITION 1

Développer l'offre de formation professionnelle, notamment à l'Université, et veiller à limiter, voire à réduire dans certains domaines, le nombre de spécialités.

■ Renforcer la coordination des formations professionnelles post-bac

Une récente étude du Centre d'analyse stratégique souligne la nécessité d'améliorer la coordination régionale de l'offre de formation professionnelle post-bac de niveaux Bac + 2 et Bac +3⁽²³⁾. Deux actions pourraient y contribuer :

- ▶ compte tenu du poids des universités dans les formations professionnelles du supérieur, il serait utile d'associer étroitement les présidents d'université aux travaux des Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle, voire de les y intégrer comme membres. La construction de l'offre de formation à l'Université s'appuierait alors davantage sur les analyses, notamment prospectives, de l'emploi et des métiers au niveau national et régional. Par ailleurs, cette démarche favoriserait la concertation entre tous les acteurs de la formation professionnelle, y compris les universités. Au niveau national, la Conférence des présidents d'université (CPU) pourrait être admise comme membre du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- ▶ l'amélioration de la coordination et la rationalisation de l'offre de formation professionnelle au niveau L pourraient aussi être améliorées en renforçant les liens entre les lycées et les universités. Une des pistes consisterait à rapprocher des sections STS des universités volontaires. Ce rapprochement s'opérerait toutefois après une évaluation approfondie et sur la base de conventions passées avec les lycées dont la part

des élèves en STS dans l'effectif total dépasserait un certain seuil.

PROPOSITION 2

Rapprocher les universités des instances de la formation professionnelle :

- au niveau régional, permettre aux présidents d'université d'être membres des Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) ;
- au niveau national, inviter la Conférence des présidents d'université (CPU) à siéger au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV).

■ Pour une meilleure réactivité des universités aux évolutions du marché du travail, assouplir le processus d'habilitation des diplômes

La réactivité de l'offre de formation (contenus et diplômes) des établissements privés aux évolutions du marché du travail s'explique en partie par le processus de création/suppression de diplômes beaucoup moins contraignant que dans le secteur public. Pour atténuer cette contrainte pour les universités, il pourrait être opportun de favoriser une démarche d'habilitation *a priori* permettant à l'Université de créer à son initiative des diplômes nationaux, sous réserve de l'accord du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et après avis de la CNCP. L'évaluation *ex post* s'opérerait sur la base de critères mesurables, retenus dans le cadre du contrat d'établissement.

Cette habilitation à créer des diplômes nationaux concernerait les formations professionnelles financées sur ressources propres de l'université ou en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. La confirmation du diplôme *a posteriori*, après évaluation, donnerait lieu à un financement complémentaire par l'État.

Par ailleurs, les formations professionnelles font souvent appel à des professionnels issus d'entreprises pour y assurer des enseignements. Du côté des universités, une rémunération adéquate est nécessaire pour maintenir son attractivité. Du côté des entreprises, cette participation à la formation devrait être reconnue et valorisée, notamment dans l'évaluation de leurs salariés "formateurs".



[23] Lainé F. et Lebreton E. [2011], "Construire une carte régionale des formations : outils, méthodes et enjeux pour la formation initiale", Document d'appui méthodologique, Centre d'analyse stratégique, juillet.

PROPOSITION 3

Permettre aux universités de créer, à leur initiative, des diplômes nationaux de formation professionnelle, sous réserve de l'accord du ministère et dans le cadre du contrat État-établissement.

Axe 2 : Adapter les rythmes et les modes de formation dans les filières générales pour une ouverture plus large de celles-ci à la professionnalisation

Dans le cadre du plan pour la réussite en Licence, des actions ont déjà été entreprises : cinq heures hebdomadaires d'encadrement pédagogique supplémentaires par étudiant ; enseignant référent ; tutorat ; contenu de la Licence remanié avec l'instauration d'une première année fondamentale davantage pluridisciplinaire ; développement des stages, etc. (voir notamment l'arrêté Licence du 1^{er} août 2011). Au-delà de la réussite des études, ces actions visent aussi à développer chez les étudiants des compétences dites transversales, valorisables sur le marché du travail⁽²⁴⁾.

Sans renoncer aux exigences académiques, ces actions gagneraient à être renforcées pour que les formations générales soient plus favorables au développement des autres modes de professionnalisation, notamment l'apprentissage, et davantage compatibles avec les attentes des jeunes, entre autres ceux qui cumulent emploi et études.

■ **Développer l'apprentissage dans le supérieur, y compris dans les filières générales**

Aujourd'hui, l'apprentissage est très peu présent dans les formations générales. Avec 984 étudiants en 2009, ces formations représentaient moins de 1 % des apprentis du supérieur (103 075 apprentis) et moins de 1,5 pour mille étudiants dans les filières générales. Le potentiel de développement de l'apprentissage dans ces filières est pourtant important compte tenu de leur poids dans les effectifs à l'Université (50 %). Par ailleurs, l'apprentissage se caractérise dans la pratique par une alternance de périodes de formation et de travail en entreprise, la formation devant être dispensée pendant le temps de travail⁽²⁵⁾, ce qui est moins compatible avec les formations générales. Pour y développer l'apprentissage, trois mesures peuvent être envisagées :

- ▶ pour les diplômés dont la durée est supérieure à un an, introduire une modulation des périodes de formation et de travail en entreprise durant le contrat d'apprentissage. Cette "alternance pluriannuelle" présente plusieurs avantages. Pour l'étudiant, elle augmenterait ses chances de réussite. Pour les entreprises, elle offre la possibilité de fixer des périodes de travail supérieures à 50 % ;
- ▶ donner aux étudiants, sous certaines conditions, la possibilité de valider par apprentissage la dernière année d'un diplôme de formation générale et dont la période de travail en entreprise serait majoritaire (80 % au maximum). Cette évolution présente trois avantages : maintenir le lien avec la formation, ce qui caractérise l'alternance ; permettre à davantage de jeunes de bénéficier d'une expérience en apprentissage ; enfin, du fait du double statut, faciliter, pour l'étudiant boursier, le cumul bourse d'études et salaire d'apprentis. Les branches professionnelles seraient incitées à accueillir un flux annuel d'étudiants issus des filières générales. La rémunération de l'apprenti serait revalorisée dans la mesure où celui-ci serait davantage présent en entreprise ;
- ▶ un label "période d'apprentissage" serait accordé aux périodes de stages inférieures à deux mois si celles-ci étaient rémunérées. Ce label inclurait les stages en "équivalent temps plein", par rapport à la durée de référence, dans le calcul du seuil des apprentis, mais dans la limite d'un seuil (un point de pourcentage du seuil des apprentis, par exemple).

PROPOSITION 4

Développer l'apprentissage dans les formations générales à l'Université :

- **moduler les périodes de formation et celles de travail en entreprise durant le contrat d'apprentissage ;**
- **permettre aux étudiants d'effectuer la majorité de leur temps en entreprise (80 % au maximum) durant la dernière année d'un diplôme préparé en apprentissage ;**
- **accorder un label "période d'apprentissage" aux stages inférieurs à deux mois, si ceux-ci sont rémunérés, et les inclure en "équivalent temps plein" dans le calcul du seuil des apprentis.**



[24] La question du lien entre l'Université et le marché du travail a fait l'objet d'un grand débat national en 2006, *De l'Université à l'emploi*, rapport de la Commission présidée par Patrick Hetzel.

[25] Art. L6211-2 du Code du travail.

■ Valoriser les périodes de travail des étudiants

Le cumul emploi-études est l'un des indicateurs des modes de transition de la formation à l'emploi. Il concerne en moyenne 32 % des jeunes dans les pays de l'OCDE (y compris formations en alternance et travail à temps partiel)⁽²⁶⁾. En France, bien qu'il ait doublé en 20 ans chez les 15-29 ans scolarisés, le cumul emploi-études ne concerne aujourd'hui que 15 % d'entre eux, avec des écarts importants selon l'âge (8 % avant 20 ans, et un jeune sur quatre entre 20 et 24 ans). De plus, seul un tiers des emplois occupés par les étudiants du supérieur sont en lien avec les études (apprentissage et stage)⁽²⁷⁾.

Les étudiants qui cumulent emploi et études (hors apprentissage et stage intégré aux études) ou qui occupent des emplois durant l'été devraient voir ces périodes de travail davantage valorisées. Sous réserve de l'avis favorable de l'établissement sur leur compatibilité avec le cursus, voire de la préparation d'un mémoire comme c'est le cas pour les stages, ces périodes pourraient être validées, notamment comme périodes de stage, et compter pour l'obtention du diplôme.

PROPOSITION 5

Sous réserve de leur compatibilité avec le cursus de formation, permettre de prendre en compte les périodes de travail étudiant (cumul emploi-étude, travail durant l'été, etc.) dans la validation des diplômes, notamment comme périodes de stage.

D'autres actions sont possibles pour que les formations s'adaptent aux contraintes des étudiants qui cumulent emploi et études, et favoriser ainsi leur réussite. Quelques pistes à explorer : dédoubler les cours principaux des formations générales à l'Université, voire proposer davantage de cours le soir comme le fait par exemple le Conservatoire national des arts et métiers ; développer des sessions d'été, passant ainsi de deux à trois sessions de formation par an. Les progrès réalisés en matière de numérisation et de stockage informatique et le développement futur de bibliothèques numériques favoriseront à l'avenir l'accès à distance des étudiants aux fonds documentaires.

CONCLUSION

Dans son analyse de l'emploi et du chômage des jeunes, le Centre d'analyse stratégique a exploré les pistes d'amélioration des politiques publiques dans le champ de l'emploi⁽²⁸⁾. La présente note, ciblée sur le champ du système éducatif, s'est interrogée sur l'évolution des formations professionnelles initiales dispensées dans le supérieur. Les propositions formulées ici ont pour objet de promouvoir le développement de ces formations, notamment à l'Université, tout en renforçant l'évaluation de leur performance. En 2012, le Centre d'analyse stratégique mènera une réflexion prospective sur l'évolution des universités à l'horizon 2025, qui sera élargie aux formations générales.



Mohamed Harfi,
département Travail Emploi



[26] OCDE (2010), "Des débuts qui comptent ? Des emplois pour les jeunes".

[27] Coudin É. et Tavan C. (2008), "Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi : le premier en lien avec ses études et l'autre pas", *INSEE première*, juillet.

[28] Dayan J.-L. et Harfi M. (2011), *op. cit.*

**DERNIÈRES
PUBLICATIONS
À CONSULTER**

sur www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Notes d'analyse :

- N° 258 ■ Les secteurs créateurs d'emplois à moyen terme (janvier 2012)
- N° 257 ■ Quel avenir pour l'accueil des jeunes enfants ? (janvier 2012)
- N° 256 ■ Les "appels à projets" : application aux politiques de l'emploi (décembre 2011)
- N° 255 ■ Quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ? (volet 2) La télésanté (décembre 2011)
- N° 254 ■ Quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ? (volet 1) Les coopérations entre professionnels de santé (décembre 2011)
- N° 253 ■ La presse à l'ère numérique : comment ajouter de la valeur à l'information ? (novembre 2011)

Note de synthèse :

- N° 259 ■ Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030 (janvier 2012)

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



La Note d'analyse n° 260 - janvier 2012 est une publication du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication : Vincent Chriqui, directeur général

Directeur de la rédaction : Pierre-François Mourier, directeur général adjoint

Secrétaire de rédaction : Delphine Gorges

Impression : Centre d'analyse stratégique

Dépôt légal : janvier 2012

N° ISSN : 1760-5733

Contact presse :

Jean-Michel Roullé, responsable de la communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr